

La politique familiale en Valais



Nicole Langenegger Roux – 26.01.18

Introduction

- Bref retour historique
- Documentation
- Objectifs politiques
- Aspects financiers
- Conciliation travail-famille
- Soutien aux familles

Bref retour historique

- Constitution du canton du Valais du 8 mars 1907 : art. 13 bis
 - L'Etat doit apporter à la famille, communauté de base de la société, la protection et le soutien dont elle a besoin pour que chacun de ses membres puisse s'épanouir.
 - Il adapte et examine la législation sous l'angle de ses effets sur la famille.
- Office cantonal de l'égalité et de la famille & Conseil de l'égalité et de la famille



Documentation

Cavaleri Pendino Antonella (2003), Etre famille monoparentale en Valais. A quel prix ? OCEF

Pour une politique familiale renforcée (2009), Rapport du Conseil de l'égalité et de la famille, OCEF

Duc Nathalie, Gaillard Thierry (2009), La vie de famille: nouveau défi pour les entreprises?, OCEF

Bütler Monika, Ruesch Martin (2009), *L'impact de la fiscalité et des frais de crèche sur l'activité professionnelle des femmes* in Quand le travail coûte plus qu'il ne rapporte. Valais, egalite.ch

Knupfer Caroline (2010), Les revenus disponibles des familles en Valais. Actualisation des données valaisannes à la situation au 01.01.2010 et simulation des différentes prestations pour familles, CSIAS

Oesch Thomas, Stutz Heidi (2014) Vereinbarkeit von Beruf und Familie im Kanton Wallis, BASS

Evolutions des structures familiales et paupérisation des familles (2015), Rapport de l'observatoire cantonal de la jeunesse, SCJ

Forces et faiblesses du canton du Valais en chiffres. Suivi de la cartographie des disparités régionales en Valais et en Suisse. Etat des lieux en vue de la fixation des objectifs de législature 2017 – 2021

Budget 2018. Planification intégrée pluriannuelle 2018-2021, Message et rapport du Conseil d'Etat



Rapport du Conseil de l'égalité et de la famille (2009)

- Ecole – Famille
- Structures d'accueil
- Travail – modèles de travail
- Fiscalité – Revenus disponibles
- Formation professionnelle
- Aide sociale

Objectifs politiques

- Promouvoir l'intégration sociale et économique des personnes dans le besoin et **favoriser l'épanouissement de la famille**
- Promouvoir des pratiques et des conditions de travail dignes et durables indispensables au bien-être social et économique de la population valaisanne
- Promouvoir l'égalité entre femmes et hommes, **soutenir la famille** et lutter contre les violences domestiques

Mesures prioritaires

- Développement et amélioration des processus de recouvrement liés aux avances de pensions alimentaires
- Mise en œuvre de la loi sur les violences domestiques
- Modification partielle de la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (LALAFam) pour faire suite à la motion 2.0152
- Révision de la loi d'application du code civil – professionnalisation des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte
- Révision de la loi sur l'intégration et l'aide sociale du 29 mars 1996



Anticiper les changements démographiques

- Promotion des projets citoyens novateurs en termes de participation, de vivre ensemble et de solidarité intergénérationnelle
- ...fort développement du soutien et des soins à domicile
- Maintien d'une fiscalité favorable aux familles
- Réalisation d'une étude sur les familles valaisannes servant de cadre à la mise en place d'une politique familiale coordonnée entre les services et les départements de l'Etat
- Révision du modèle de distribution du Fonds cantonal pour la famille en introduisant un montant dégressif en fonction de l'échelle des revenus afin de cibler les aides sur les familles dans le besoin et de limiter les effets de seuil



Aspects financiers

➤ Fiscalité

- entre 7'510.- et 11'410.- par enfant selon l'âge de celui-ci ;
- jusqu'à 3000.- par enfant de moins de 14 ans pour les frais de garde ;
- 6'020.- sur le revenu du conjoint ;
- entre 650.- et 4'680.- d'abattement d'impôt (35%) pour les contribuables qui vivent avec des enfants dont ils assurent l'entretien



Aspects financiers

➤ Allocations familiales

| | 2007 | 2008 | dès 2009 | |
|-----------------------------------|---------------|---|---------------|---------------------------------|
| | | Canton du Valais (2 ^{ème} chiffre dès le 3 ^{ème} enfant) | | minimum dans la loi fédérale |
| Enfant jusqu'à 16 ans | 260.- / 360.- | 273.- / 361.- | 275.- / 375.- | 200.- |
| Jeune en formation de 16 à 25 ans | 344.- / 444.- | 378.- / 466.- | 425.- / 525.- | 250.- |

- Allocation de naissance: 2000 .-/ 3000.-
- Fonds pour la famille: 1350.- /an



Aspects financiers

➤ Réduction des primes d'assurance maladie

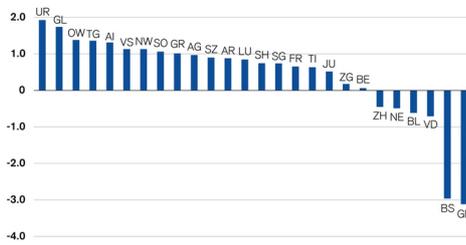
Quelque 70'000 personnes ont bénéficié d'une réduction de prime maladie en 2017 en Valais, dont env. 50% vivent dans des ménages avec enfant(s).

| | 1 adulte 0 enfant | 1 adulte 1 enfant | 1 adulte 2 enfants | 1 adulte > 3 enfants | 2 adultes 0 enfant | 2 adultes 1 enfant | 2 adultes 2 enfants | 2 adultes > 3 enfants | nn | Total |
|-------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------------|--------|--------|
| VS- ménages | 32 438 | 2 617 | 1 406 | 413 | 2 583 | 1 030 | 1 882 | 1 227 | 2 694 | 46 290 |
| VS - personnes | 32 438 | 5234 | 4218 | +1652 | 2 583 | 3090 | 7528 | +6135 | +2 694 | 70435 |

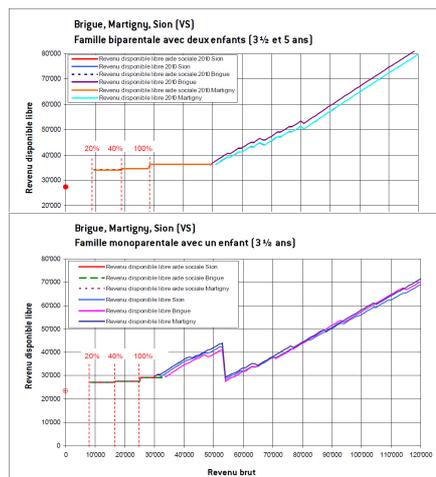


Aspects financiers

- Revenu disponible
- Effet de seuil



Revenu librement disponible dans les cantons suisses 2016
Indicateur synthétique, CH = 0, sans prise en compte des frais de déplacements pendulaires et de garde d'enfants
Source: Credit Suisse



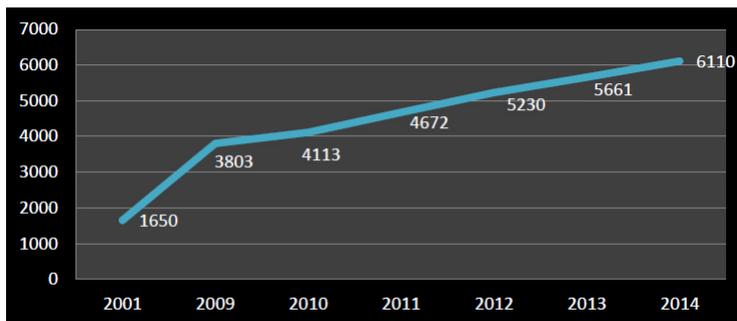
Source: Knupter Caroline (2010), Les revenus disponibles des familles en Valais, CSIAS



Conciliation travail-famille

➤ Structures d'accueil

- évolution du nombre de places

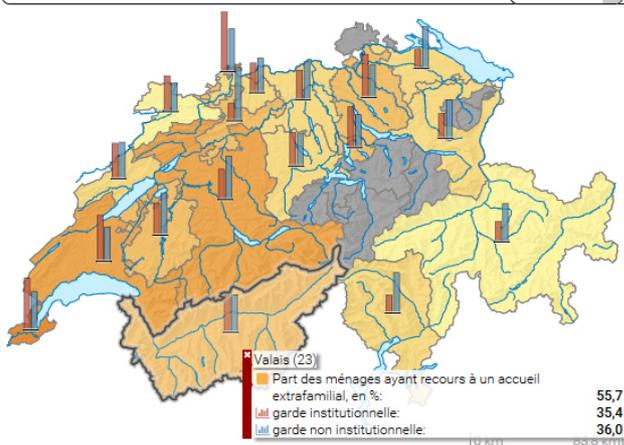


Source : SCJ, 2015b



Ménages ayant recours à un accueil extrafamilial des enfants* selon le type de garde, en 2013

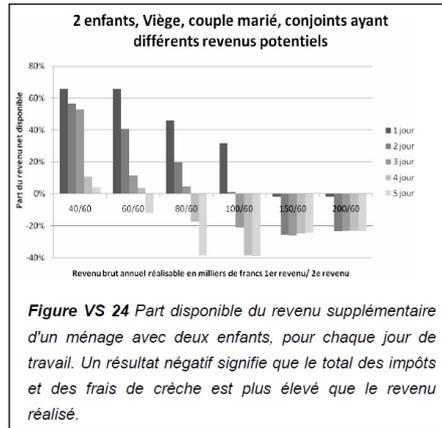
Ménages ayant recours à un accueil extrafamilial des enfants* selon Cantons



Conciliation travail-famille

➤ Structures d'accueil

- tarifs des frais de garde
- financement

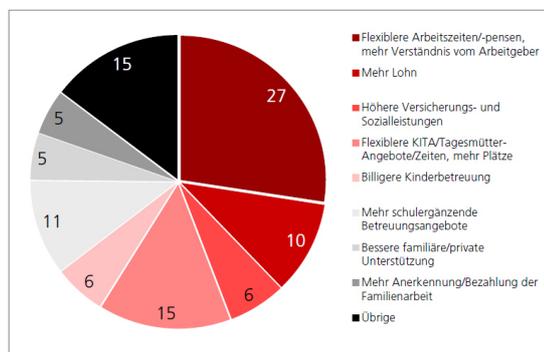


Source: Bütler Monika, Ruesch Martin (2009), *L'impact de la fiscalité et des frais de crèche sur l'activité professionnelle des femmes*, egalite.ch



Conciliation travail-famille

➤ Etude auprès des parents (Oesch Thomas, Stutz Heidi (2014))



Quelle: Elternbefragung im Kanton Valais (Januar bis März 2014); Berechnungen BASS (ungewichtet)



Conciliation travail-famille

- Etude auprès des entreprises (Duc & Gaillard, 2009)
 - 62% des entreprises interrogées déclarent ne pas avoir de politique familiale visant à concilier l'activité professionnelle avec la vie de famille
 - 8% des entreprises ne proposent aucune possibilité d'aménagement du temps de travail
 - 25% des entreprises accordent un congé payé supérieur au congé maternité légal
 - 24% des entreprises accordent un congé paternité à leurs collaborateurs

Soutien aux familles

- Violence domestique
 - Adoption d'une loi le 18 décembre 2015
- Parentalité
 - GT mandaté pour identifier les besoins de soutien
- Renforcement du soutien et des soins à domicile
 - Proches aidant-e-s

Conclusions

- Coordination
- Bases légales
- Fiscalité favorisant l'acquisition d'un 2^{ème} revenu
- Politique globale de l'accueil des enfants



MERCI

